

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 29 juin 2023

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le

ID : 058-265801944-20230629-DEL2906202310-DE



Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procuration : 4

Présents (8) :

Martine MAZOYER, Vice-Présidente
Philippe CORDIER, Adjoint au Maire
Hervé BARSSE, Conseiller Municipal
François DIOT, Conseiller Municipal
Jacqueline PASIN, Administratrice
Nathalie GEMZA, Administratrice
Roger CLAY, Administrateur
Serge JENTZER, Administrateur

Excusés (5) :

Denis THURIOT, Président - procuration à Martine MAZOYER
Cécile DAMERON, Adjointe au Maire - procuration à Philippe CORDIER
Myriamne BERTRAND, Conseillère Municipale - procuration à Hervé BARSSE
Gérard FERRAND, Administrateur - procuration à Jacqueline PASIN
Jean-Jacques MARAND, Administrateur

DEL29062023- 10

REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Exposé,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (ci-après, "loi Informatique et Libertés") et le décret n°2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi Informatique et Libertés ;

Vu le règlement général 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) ;

Vu le code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération DEL24022020-03 du CCAS de Nevers relative à la mise à disposition entre la Ville de Nevers, Nevers Agglomération et le CCAS du Délégué à la Protection des Données ;

Considérant que dans le cadre de sa mise en conformité à la réglementation relative à la protection des données, les services du CCAS et le Délégué à la Protection des Données réalisent des analyses d'impact relatives à la protection des données, outils indispensables au vu des données collectées par le CCAS de par ses missions ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

– D'autoriser la Vice-Présidente du CCAS à valider et à signer les analyses d'impact relatives à la protection des données réalisées au sein du CCAS, ainsi que tout document en lien avec la mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données.

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 4 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine MAZOYER**